16e ANNÉE. —No. 143 — 20 CENTIMES LE NUMÉRO — JEUDI, 21 DÉCEMBRE 1876.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS HAVAS et Cie, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 21 Décembre.

On sait que la Chambre des députés, après avoir terminé la discussion du budget des recettes, s'est ajournée jusqu'à vendredi pour voir venir le Sénat, qui a commencé avant-hier mardi, l'examen en séance publique, de la loi des finances de 1877. Ainsi, voilà qui est entendu : la Chambre des députés s'occupera du budget, à partir du mois de mai jusqu'au 16 décembre, et l'autre Chambre aura quatorze jours, y compris les fêtes de Noël, pour faire la même besogne.

Eh bien! nous n'hésitons pas à le dire, avec le *Moniteur universel* et avec tous ceux qui veulent la pratique sincère de la Constitution, le Sénat ne peut accepter une pareille situation; et sur la question telle qu'elle se pose devant la haute Chambre, il n'y a ni gauche, ni droite; il y a une Assemblée justement jalouse de ses prérogatives et de sa dignité et qui ne peut souscrire ainsi à la confiscation de ses droits essentiels pour consacrer l'omnipotence de la représentation populaire.

Après avoir mûrement examiné la question, voici donc à quoi la commission des finances du Sénat s'est arrêtée. Elle proposera à la haute Chambre d'affirmer et de retenir le droit qu'elle a d'amender les propositions des lois budgétaires comme les autres, et celui de rétablir les crédits dont la suppression suspend ou entrave l'exécution de lois, non régulièrement abrogées.

On verra plus loin quels sont le langage et l'attitude du gouvernement devant cette résolution. Nous espérons, en effet, recevoir en temps utile les déclarations qui doivent être nécessairement faites par le président du Conseil des ministres. Ce que nous savons jusqu'ici c'est qu'en ce qui touche le droit d'amendement, M. le ministre des finances a déclaré dernièrement, qu'il y avait lieu, pour le Sénat, de réclamer l'inscription intégrale du crédit relatif aux officiers généraux réduit, comme on sait, par la Chambre des députés. Or, ce que le Sénat peut faire pour un chapitre du budget, il peut le faire pour les autres. Quant aux crédits de la seconde catégorie, c'est-à-dire à ceux dont la suppression porte atteinte à des lois non abrogées, le Gouvernement a déjà fait connaître officiellement qu'il était résolu à en assurer ultérieurement l'exécution par des projets de lois portant ouverture de crédits supplémentaires.

Il ne saurait donc y avoir de difficultés entre le gouvernement et le Sénat à ce sujet; on peut ajouter même que l'un et l'autre sont intérieurement beaucoup plus d'accord qu'ils n'osent le dire. Le différend est donc tout entier entre les deux Chambres, c'est-à-dire entre ceux qui pensent que la loi de 1875 a mis le Sénat et la Chambre des députés sur un pied d'égalité absolue, puisque toute loi exige, pour être promulguée, leur approbation, et ceux qui pensent que le dernier mot de cette Constitution est de proclamer l'omniscience et l'omnipotence de la Chambre des députés.

Il y a deux écueils à éviter, c'est-à-dire qu'il faut s'éloigner également des théories erronées qui amoindriraient le Sénat, et des espérances pernicieuses des hommes qui voudraient faire du Sénat un centre de résistance contre la volonté nationale et la Constitution. C'est sur le terrain de la loi et du respect des droits de chaque pouvoir que le Gouvernement doit se placer et que les bons citoyens doivent le défendre.

La Terreur de 1852.

Nous sommes en février 1852. Le coup d'Etat est fait. Dans les prisons, il y a près de vingt mille personnes enfermées pour avoir résisté à la violation de la loi. Depuis qu'elles se sont révoltées, la nation semble avoir donné un blanc-seing à l'empire. Bientôt elle le signera définitivement. Le plébiscite alors ratifiera la violence...

C'est le moment d'être *clément*, n'est-ce pas, quand on triomphe, tout coupable que l'on est? Eh bien, non : c'est le moment d'être sans pitié! Il faut frapper encore un grand coup, il faut terrifier, il faut surtout écarter les dernières chances de voir renaître l'insurrection. Aussi condamnera-t-on tous ces prisonniers à des peines diverses qui les mettront pour longtemps dans l'impuissance de nuire. *Condamner*, avons-nous dit. C'est qu'en effet on ne songe point à *juger*, — et l'on invente les commissions mixtes!

C'est le 3 février 1852 que parut au *Moniteur* une circulaire signée Abbatucci, Saint-Arnaud, Persigny, et envoyée en même temps à tous les procureurs généraux. Après avoir insisté sur la nécessité d'en finir « dans le plus bref délai », cette circulaire continuait en ces termes :

La commission sera composée : au chef-lieu d'une divisions militaire, du commandant de la division, du préfet et du procureur général ou procureur de la République; au chef-lieu de cour d'appel qui ne sera pas chef-lieu d'une division militaire : du préfet, du commandant militaire du département et du procureur général; dans tous les autres départements : du préfet, du commandant militaire et du procureur de la République du chef-lieu.

La commission ainsi composée se réunira à l'hôtel de la préfecture. Là, elle compulsera tous les documents qui auront été mis à sa disposition, soit par les parquets, soit par des commissions militaires, soit par les administrations civiles, et après un mûr examen, elle prendra à l'égard de chaque inculpé une décision qui sera transcrite sur un registre avec les motifs à l'appui et signée de trois membres.

Si, pour quelques inculpés, elle ne se trouvait pas suffisamment éclairée par les documents déjà recueillis, elle ordonnerait un supplément d'information qui pourrait être faite indistinctement par tout agent judiciaire, administratif ou militaire.

Point de comparution des accusés! A quoi bon? Pourquoi les interroger? Pourquoi écouter leur défense? — N'est-il pas entendu d'avance que tous ceux qui ont quelque crédit dans leur milieu, qui présentent quelque surface, qui jouissent de quelque influence, sont condamnés avant d'être connus? — On se bornera donc à lire les rapports des agents subalternes : on verra, en petit comité, *entre soi*, s'il est bon de sévir. Si l'on s'y décide, voici les peines que l'on appliquera :

Le renvoi devant les conseils de guerre;

La transportation à Cayenne;

La transportation en Algérie (deux classes exprimées par les mots : *plus, moins*);

L'expulsion de France;

L'éloignement momentané du territoire;

L'internement, c'est-à-dire l'obligation de résider dans une localité déterminée;

Le renvoi en police correctionnelle;

La mise sous la surveillance du ministère de la police générale;

La mise en liberté.

Devant un tel tribunal on peut bien ranger la mise en liberté au nombre des condamnations.

Voici l'odieuse conclusion de cette odieuse circulaire, qui restera clouée par le mépris public au pilori de l'histoire :

Les présentes instructions ont été délibérées en commun par les ministres de la justice, de l'intérieur et de la guerre; elles doivent donc être exécutées de concert par les fonctionnaires désignés qui dépendent des trois départements. Ces fonctionnaires auront à se pénétrer de la double pensée qui les a dictées : *Accord entre toutes les autorités* pour concourir à une grande mesure de sûreté générale; *célérité dans les décisions à prendre*, afin de faire cesser au plus tôt une situation qui ne peut se prolonger davantage.

Le gouvernement compte assez sur la haute intelligence et le dévouement des membres qui composent ces commissions pour être convaincu qu'ils marcheront ensemble dans une parfaite entente et avec toutes l'activité dont ils sont capables vers le but qu'il s'agit d'atteindre *dans le plus court délai. Le gouvernement désire que tout le travail soit terminé et le sort des inculpés* fixé AU PLUS TARD A LA FIN DE FEVRIER.

Il n'y a rien à ajouter à ce dernier trait, rien que la liste des sentences rendues par ces tribunaux... par ces commissions, faut-il dire, afin de ne pas insulter à la justice.

Voici cette liste, d'après une note de M. de Maupas :

Condamnations à Cayenne,	239
— à l'Algérie,	9,530
Eloignement ou expulsion de France,	1,545
Internement,	2,804

Total : 14,118 condamnations, sans compter les malheureux renvoyés devant les conseils de guerre.

Voilà en peu de mots ce que furent les commissions mixtes.

Comme l'a dit M. d'Audiffret-Pasquier devant l'Assemblée nationale, dans la séance du 25 mars 1871, « Ils ont, sur des rapports de police, sans faire comparaître les accusés, sans pouvoir même discerner sur leur physionomie leur innocence ou leur culpabilité, sans leur permettre de se défendre, ils les ont condamnés à des peines inconnues dans les lois. »

(France.)

États-Unis.

La situation politique des Etats-Unis s'aggrave, et on redoute de sérieux évènements, peut-être la guerre civile, à l'occasion de l'élection présidentielle. Les républicains, qui représentent à peu près le parti que nous appelons *radical* en France, et les démocrates qui représentent le parti que nous qualifions de *républicain modéré*, sont aux prises avec une extrême violence.

Les voix s'étant à peu près balancées pour l'élection du nouveau Président de la république en remplacement du général Grant, chaque parti s'attribue la victoire.

On lit à ce sujet dans le *Journal des Débats :*

« Les démocrates ont obtenu, au *deuxième degré*, 186 nominations, soit une de moins que la majorité, tandis que les républicains n'en avaient que 166. Il ne restait à connaître que les résultats des 19 élections de la Caroline du Sud, de la Floride et de la Louisiane, et comme, d'une part, il suffisait d'une seule voix à MM. Tilden et Hendricks pour être élus, tandis qu'il en fallait 19 à MM. Hayes et Wheeber; comme, d'une autre part, on savait parfaitement que dans la Louisiane la majorité était acquise aux démocrates, ceux-ci se croyaient assurés de la victoire. Mais ils avaient compté sans les *Returning Boards*, bureaux de recensement, qui sont chargés de faire le relevé des votes, et qui se sont arrogé le droit de décider de la validité des élections, quoique, en vertu de la Constitution, ce droit n'appartienne qu'au Congrès. Les *Returning Boards*, composés presque exclusivement de républicains, ont fait leur besogne avec une conscience que leur auraient enviée les préfets de l'Empire; ils ont notamment transformé en minorié une majorité de 9,240 voix (83,689 contre 74,449) qui était acquise aux candidats démocrates dans les cinquante-huit paroisses de la Louisiane, en déclarant tantôt que les élections avaient été viciées par l'intimidation, tantôt simplement que les résultats du vote ne leur étaient pas parvenus ou qu'ils n'avaient pas cru devoir les accepter... faute d'affranchissement.

Le résultat final de ces manœuvres édifiantes a été l'attribution aux candidats républicains des 19 voix de la Caroline du Sud, de la Floride et de la Louisiane. MM. Hayes et Wheeber ont en conséquance été élus président et vice-président, quoique la légalité du vote d'un des électeurs républicains de l'Orégon soit sérieusement contestée. Mais, en tout cas, rien n'est terminé, et c'est au Congrès qu'il appartiendra de décider de la validité de cette élection, enlevée haut la main. Que fera le Congrès? Et d'abord; quels sont les droits et les attributions du Congrès en matière d'élections présidentielles?

Voici comment les choses doivent se passer en vertu des douxième et vingt-deuxième amendements de la Constitution : Le second mercredi de février qui suit chaque élection faite par les électeurs présidentiels, le président du Sénat procède, en présence du Sénat et de la Chambre des Représentants; à l'ouverture des certificats d'élection et au recensement des votes. Si, au cours de l'opération, la validité d'un vote est contestée, le président expose les réclamations auxquelles ce vote a donné lieu. Les deux Chambres se retirent alors chacune dans un local à part et elles prononcent *sans délibération*. La décision prise, les deux Chambres se réunissent de nouveau, et il suffit que l'une d'elles ait refusé d'admettre le vote contesté pour qu'il soit rejeté. S'il arrive enfin qu'aucun candidat ne réunisse la majorité, la Chambre des Représentants choisit le Président parmi les trois candidats qui ont obtenu le plus de voix, et le Sénat, de son côté, élit le vice-Président dans des conditions analogues.

Cela étant, on peut aisément conjecturer ce qui va se passer au mois de février. Le Sénat, composé en majorité de républicains, ne manquera pas de rejeter les votes démocrates, tandis que la Chambre des représentants, où les démocrates dominent, rejettera les votes républicains. De cette façon, aucune majorité ne pouvant être acquise, la Chambre des Représentants élirait Président le démocrate M. Tilden; et le Sénat, de son côté, nomme-

rait le républicain Wheeler vice-Président. On aurait ainsi un gouvernement quelque peu panaché, mais dans lequel cependant les démocrates auraient la prépondérance; et ce serait, sans aucun doute, la solution la plus désirable. Seulement, on commence à se demander s'il ne surviendrait point par hasard un « troisième larron », lequel ne serait autre que le général Grant en personne: les concentrations extraordinaires de troupes dans la Caroline du Sud, et tout récemment à Washington, ont singulièrement contribué à accréditer cette rumeur de mauvais augure. »

ORIENT

Les nouvelles représentent l'œuvre de la Conférence comme suivant la marche la plus satisfaisante. Les diverses questions débattues ont été étudiées dans un esprit général de conciliation. Les séances préliminaires touchent à leur fin, et l'on fixe déjà à jeudi ou samedi la réunion de la Conférence plénière, appelée à arrêter les résolutions définitives. La Turquie aura à faire connaître son opinion sur les réformes et les garanties d'exécution que la Conférence aura adoptées. C'est alors que de nouvelles difficultés, plus sérieuses que les autres, se produiront peut-être. La Turquie voudra-t-elle, de bonne grâce, se faire lier les mains?

ESPAGNE

Les provinces espagnoles du Nord sont en ce moment sous le coup d'une agitation qui ne laisse pas que de donner des inquiétudes légitimes au gouvernement. En présence de la loi qui modifie leurs *fueros*, ces provinces ont gardé jusqu'ici toutes les apparences extérieures du calme et de la modération; mais elles n'en opposent pas moins une force d'inertie indomptable à toutes les mesures qui sont destinées à assurer l'exécution de ladite loi. Alors le général Quesada, usant de ses pouvoirs extraordinaires, a fait saisir les archives et la caisse de la province de Biscaye. Mais le cas était prévu, et les agents du général Quesada se sont trouvés en face de casiers dénudés et de coffres absolument vides. Les mêmes faits se sont reproduits à Vitoria, où cependant l'autorité militaire a pu saisir quelques documents de l'administration provinciale et un peu, très-peu d'argent. Jusqu'ici la résistance n'est pas sortie de son caractère purement pacifique, et on ne craint pas en ce moment qu'elle dégénère en lutte ouverte contre le gouvernement. Toutefois la situation devient pénible, et elle préoccupe justement à Madrid.

L'intolérance radicale

S'il est une institution qui semble devoir être à l'abri des haines politiques, c'est bien celle des aumôniers des dernières prières. Lorsque, il y a quelques années, l'administration impériale avait eu l'idée de l'établir, aucune protestation ne s'était élevée contre une idée si haute, une pensée si chrétienne, une fondation si véritablement démocratique. Mais les radicaux estiment sans doute que la dépouille mortelle du pauvre n'a pas besoin de prières. Peu importe que le malheureux ait eu la foi pendant sa vie, les radicaux ne sauraient avoir quelque souci de lui que s'il se fait enterrer en libre-penseur. Dans sa séance de samedi dernier, le conseil municipal de Paris a rayé le crédit alloué aux aumôniers des dernières prières. Ce n'est rien moins qu'une somme de six cents francs qui va se trouver ainsi économisée sur le budget de la ville de Paris.

Ainsi que la dénonciation l'indique, les aumôniers des dernières prières remplissent leur ministère pieux dans les divers cimetières.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Ni radicaux, ni bonapartistes, tel est de plus en plus notre programme, et le *Courrier du Lot* ment avec impudence, il le sait bien, quand il nous accuse de radicalisme.

A ce propos, c'est avec une véritable satisfaction que nous avons vu ces jours-ci M. Saint-Genest, le rédacteur anti-républicain du *Figaro*. faire allusion à ce fait bien connu, à savoir que, lors des élections des sénateurs à vie au sein de l'Assemblée nationale, les listes des députés du groupe de l'*Appel au peuple* ne portaient que les noms de la droite extrême, c'est-à-dire les candidats du *drapeau blanc* et les noms de la gauche la plus extrême, c'est-à-dire les candidats du *drapeau rouge*.

M. Saint-Genest reproche avec raison aux bonapartistes d'être les auteurs de la situation actuelle. Sans eux, le Sénat aurait eu une majorité d'hommes modérés de la gauche et de la droite; mais cela ne pouvait convenir à un parti qui travaille à allumer l'incendie pour obtenir la faveur de l'éteindre... faveur qui ne lui sera point accordée, la France n'ayant pas besoin de ce dangereux concours.

Le *Courrier du Lot* approuve avec enthousiasme l'arrêt de Besançon. Il appelle *courageux et intègres magistrats* les hommes qui ont justifié les commissions mixtes, qui présentaient à ses yeux le caractère d'une *parfaite légalité*.

Ainsi, c'étaient d'intègres magistrats les hommes qui envoyaient dans l'exil MM. Delord, juge inamovible, Béral, Combarieu, etc. !! Voilà où en est arrivée l'audace d'une faction qui a couvert de ruines et de honte notre malheureuse patrie.

A ce sujet, nous trouvons la lettre suivante dans un journal de Paris :

Moissac, 15 décembre 1876.

Monsieur le directeur,

Un homme avait solennellement juré obéissance à la Constitution et fidélité à la République. Un beau jour, cet homme trahit son serment; il ferme le palais des lois; il arrête nuitamment les représentants de la nation; il ordonne le massacre des citoyens; il prélude ainsi à l'étranglement de la République, et cette besogne faite, le parjure institue, pour se débarrasser des défenseurs de la loi, ces étranges tribunaux que l'histoire connaît et flétrit sous le nom de commissions mixtes.

Qu'est-il besoin du stigmate d'infamie marqué au front de ces jugeurs par MM. Dufaure, Pasquier et tant d'autres! La conscience humaine n'a-t-elle pas rendu son arrêt, elle, sur le criminel de Décembre et sur ses complices?

Sait-on ce que l'établissement des commissions mixtes a coûté de larmes et de ruines aux 40,000 citoyens proscrits et à leurs familles?...

Les violateurs de la loi jugeant les défenseurs de la loi! Les assassins flétrissant les victimes! Quel scandale!

A quand la justice?

Un condamné par la Commission mixte de Tarn-et-Garonne.

Par décret du Président de la République, en date du 13 de ce mois, le tirage au sort de la classe de 1876 est fixé au 1er février 1877.

Hier a eu lieu la mise en route des jeunes gens de la première portion du contingent de la classe 1875.

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 13 décembre 1876, les électeurs commerçants de l'arrondissement de Cahors sont convoqués pour le dimanche 7 janvier prochain, à neuf heures du matin, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors.

Toutes les troupes du 17e corps dont fait partie la garnison de Cahors viennent de recevoir le nouveau fusil Gras, modèle 1874.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 6 décembre 1876, ont été nommés :

M. Bramel, percepteur de Cajarc (Lot), 4e classe, à la perception de Duravel (même département), 3e classe.

M. Oswald, ancien sous-officier, à la perception de Cajarc (Lot), 4e classe.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les Recteurs d'Académie :

Monsieur le Recteur,

Monsieur le ministre de la guerre me fait connaître qu'aux termes des règlements qui régissent l'admission des boursiers militaires dans les écoles vétérinaires, les candidats sont tenus de justifier qu'ils ont obtenu le certificat d'examen de grammaire. Plusieurs jeunes gens ont déclaré cette année qu'il leur était impossible de satisfaire à cette obligation, attendu que la session des examens de grammaire se tenait à une époque postérieure à celle du concours d'admission aux écoles vétérinaires.

Le préjudice causé par ce retard est considérable puisque faute d'un certificat qu'ils n'ont pu obtenir en temps utile, ces candidats ont été forcés de renoncer au concours de 1875, et peut être à la carrière qu'ils s'étaient préparée.

Ces observations m'ont paru suffisamment fondées et, en conséquence, j'ai décidé qu'à l'avenir, le jury chargé d'examiner les candidats au certificat de grammaire se réunira deux fois par an: la première session s'ouvrira dans les cinq premiers jours de juillet; la deuxième dans les premiers jours de novembre.

Une session extraordinaire pourra avoir lieu en janvier lorsque l'intérêt du service paraîtra l'exiger.

Recevez, Monsieur le Recteur, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Signé : WADDINGTON.

Le conseil d'Etat a rendu un arrêté qui concerne les facteurs ruraux.

La solution est entièrement favorable aux intéressés. Les pensions des demandeurs seront liquidées sur les bases indiquées par l'article 37 du décret de novembre 1853. Le temps passé sous les drapeaux comptera dans le service actif.

En ce moment s'élabore au conseil d'Etat un projet sur les conditions auxquelles les fonctionnaires auraient désormais droit à la retraite. Cette retraite serait proportionnelle, après dix ans de service, et se constituerait au moyen d'une retenue de 5 0/0 sur le traitement des fonctionnaires, et d'une mise d'autant par le Gouvernement.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder aux communes ci-après nommées, pour construction ou réparation de maisons d'école :

Lacapelle-Cabanac,	400 fr.
Cardaillac,	4,000
Saint-Cyprien,	4,000
Rouffillac,	3,600
Cuzance,	200
Baladou,	1,200
La Magdelaine,	600
Belmontet,	3,700
St-Paul-Labouffie	4,500

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 11 décembre.

Extrait du procès-verbal.

M. Sawicki envoie un mémoire intitulé: *Théorie de la constitution du Soleil.*

M. Pignères, imprimeur à Cahors, est admis membre résidant.

La Société continue de s'occuper de l'inventaire des richesses artistiques du département.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 11 au 16 décembre.

Mathématiques préparatoires.

Narrat. franç. — 1 Pascalie; 2 Ponzergues.

Rhétorique.

id. — 1 Cabanés; 2 Alibert.

Seconde.

id. — 1 Combarieu; 2 Valat.

Troisième.

id. — 1 Delpech; 2 Barbier.

Quatrième

id. — 1 Rossignol; 2 Gatorze.

Cinquième.

id. — 1 Castagné; 2 Gratacap.

Sixième.

id. — 1 Bénech; 2 Bramel.

Septième.

id. — 1 Gaston; 2 Lagaspie.

Huitième.

id. — 1 Bénech; 2 Gaston.

Enseignement spécial. Deuxième année.

id. — 1 Galtié; 2 Goudal.

Première année.

id. — 1 Bousquet; 2 Magot.

Année préparatoire.

id. — 1 Aymeric; 2 Labro.

Classe primaire. — Première division.

Ecriture. — 1 Combes; 2 Astruc.

Deuxième division.

id. — 1 Bénech; 2 Pouget.

Troisième division.

id. — 1 Ségol; 2 Séval.

Quatrième division.

id. — 1 Palame; 2 Mignot.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Lundi, sur le champ de foire d'Agen, deux splendides paires de bœufs gras faisaient l'admiration du public. Elles ont été vendues l'une 1,000 fr.; l'autre 2,000 fr.

Ces magnifiques animaux sortent des grandes de M. Evariste Bergognie, propriétaire à Jambois, commune de Saint-Cirq, près Agen.

(*Journal de Lot-et-Garonne*).

Un cultivateur croit avoir trouvé le remède à la maladie de la pomme de terre. Tout le secret consiste à la planter après le 1er juin, au lieu de la planter au mois d'avril. De cette manière, le fruit évite les gelées d'avril, les givres de mai, et la tige n'est pas exposée à brûler en juillet. Or, la gelée, le givre, la chaleur, qui affectent successivement la pomme de terre, occasionnent seuls, par leurs influences opposées, la maladie et la corruption du fruit.

Toutes les expériences faites par M. D..., depuis plusieurs années ont pleinement réussi. Les fruits sont magnifiques et très-sains. Cette combinaison offrirait en outre à nos cultivateurs un précieux avantage, celui de tirer d'une terre deux récoltes par an.

THÉATRE DE CAHORS.

Direction de M. Boutines.

Jeudi, 21 décembre.

Huitième représentation d'abonnement.

Le Bonhomme Jadis, comédie en 1 acte.

Les Marquises de la Fourchette, vaudeville en 1 acte.

Les deux Timides, vaudeville en 1 acte.

FAITS DIVERS

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

Une enquête nouvelle a eu lieu rue des Trois-Frères, 51, et elle a donné des résultats après lesquels toute hésitation doit forcément disparaître. MM. Bresselles, juge d'instruction, Jacob, chef de la police de sûreté, Fouqueteau, commissaire de police, Lhôte et Bergeron, experts, se sont transportés dans l'appartement occupé précédemment par Billoir et sa maîtresse. Un examen minutieux du parquet a fait distinguer sous le lit des traces de lavage récent, on a levé le parquet et l'on a trouvé du sang qui s'était infiltré à travers les planches et s'était caillé sur les assises du parquet. D'autre part, on a constaté la présence de taches de sang lavées et grattées sur le papier de tenture de la chambre et sur le palier qui conduit au cabinet 7.

Selon toute probabilité après avoir étranglé la malheureuse, l'assassin pour se livrer plus à l'aise à son effroyable besogne, aura tiré le lit, puis dépecé la victime, jeté les intestins dans la fosse d'aisance, et ficelé les deux paquets qu'il devait jeter ensuite à la Seine. De retour dans son logement, il aura procédé avec un soin minutieux au lavage de toutes les taches de sang, qui pouvaient servir de preuves du crime et les a fait disparaître à l'aide de mordants. Ce qu'il y a de bizarre dans cette lugubre affaire, c'est que dans l'appartement qu'occupait Billoir on n'ait trouvé aucune trace de sang, sur aucun linge, ni sur aucun vêtement.

Cette constatation qui vient corroborer la preuve accablante fournie par la récente trouvaille des lieux d'aisance ne laissera plus de place au doute. On ne peut regretter qu'une chose, c'est que la police de sûreté en ne procédant pas immédiatement et dès l'arrestation de Billoir à une opération dont l'urgence était si indiscutable, ait absolument manqué à ses habitudes de tact, et à cette finesse d'observation dont elle fait ordinairement preuve.

Aucune des découvertes faites jusqu'à ce jour n'ont été communiquées à Billoir qui persiste à se dire innocent.

Un grand désastre financier vient d'atteindre le commerce et l'industrie de Bruxelles, déjà cruellement éprouvés: la banque l'Union du Crédit a suspendu ses paiements.

Cette calamiteuse nouvelle, rapidement répandue, a causé une vive émotion. La banque et ses abords ont été envahis par une foule menaçante, à laquelle l'un des administrateurs a adressé des paroles qui, en faisant connaître la réalité de la catastrophe, ne sont pas parvenues à la calmer.

Le déficit, a dit M. Darteville, est

de 3 à 4 millions, et l'on espère qu'il ne sera pas dépassé.

Cette somme a été ravie à la caisse de la société par MM. Emerique et Vandevin, qui jouissaient d'uns confiance et d'une réputation qui les mettait à l'abri de tout soupçon.

Un avis affiché par l'administration a fait connaître que la société a obtenu un sursis de payement et qu'un avertissement ultérieur ferait connaître le jour où les déposants pourraient recevoir

Le gouvernement paraît s'être interposé pour que la situation se dénoue promptement et d'une manière satisfaisante Le ministre des finances a d'ailleurs, fait savoir qu'il s'était concerté avec la Banque nationale, afin qu'aucune cause réelle de malaise ne se produisît parmi les nombreux affiliés à l'union du Crédit, en affirmant que, quant à lui, il ne voyait aucune inquiétude à concevoir pour les intéressés.

Un mandat d'amener a été lancé contre les coupables.

DERNIÈRES NOUVELLES

SÉNAT.

Séance du 19 décembre.

La haute Assemblée maintient ses droits pour l'examen du budget; mais la séance a été bien meilleure qu'on ne le craignait. M. Pouyer-Quertier a lu une importante déclaration, adoptée à l'unanimité par la commission des finances qui est composée de sénateurs de droite et de sénateurs de gauche. Ensuite le Sénat a voté le budget des affaires étrangères. Voici la déclaration lue par M. Pouyer-Quertier :

La délibération sur la loi de finances de 1877 s'ouvre dans cette Assemblée au-lendemain du jour où elle vient de s'achever dans la Chambre des députés.

Le rapport général de notre commission ne peut pas vous être soumis. Elle ne possède même pas encore les éléments nécessaires pour le rédiger. Je vous demande, en son nom, la permission de vous présenter quelques considérations qui trouveraient naturellement place dans ce rapport.

Elles ont pour objet de vous faire connaître la situation que les circonstances nous ont faite, celle qu'elles vous font à vous-mêmes; comment notre travail a été entrepris et dans quel esprit il a été conçu. (Approbation. — Très bien ! très bien !)

La loi des dépenses votée séparément a été déposée sur notre bureau le 7 décembre et distribuée le 9 aux membres du Sénat. — L'autre partie, le projet de loi des recettes vient seulement d'être déposé. Votre commission des finances, il est vrai, instituée depuis plusieurs mois, n'a pas attendu cette communication officielle pour commencer ses travaux, mais elle n'a pu arrêter des résolutions et vous les soumettre que lorsque celles de la Chambre des députés avaient été elles-mêmes définitivement votées.

Nous n'avons pas eu, à propos du budget de l'exercice prochain, à soulever des questions théoriques sur la nature et l'étendue de nos pouvoirs; il nous a suffi d'être assuré que, dans nos propositions. nous n'excédions pas nos prérogatives.

Nous vous demandons de rétablir certains crédits ou certaines portions de crédit demandés d'abord par le gouvernement, réduits ou supprimés depuis par la Chambre des députés, et de retrancher certaines dispositions législatives, qui ne figuraient pas dans le projet ministériel.

Ces dispositions ont uniquement pour objet d'assurer le maintien des lois existantes.

Ainsi appliqué, notre droit est incontestable (très-bien à droite), et nous avons été dans votre commission unanimes à la reconnaître. (Applaudissements à droite.) Il est conforme à l'esprit de la Constitution, au texte même de la loi, à toutes les traditions parlementaires de notre pays. C'est en invoquant ces traditions que ses devanciers, même sous des régimes bien différents du nôtre, les ont toujours maintenues.

C'est surtout en nous appuyant sur les dispositions du nouveau pacte constitutionnel, que nous avons discuté et arrêté le projet qui vous est soumis.

Vous le discuterez dans le même esprit que nous avec les mêmes intentions et le désir que vos délibérations soient terminées, s'il est possible, avant le moment de l'ouverture ordinaire de l'exercice

La Chambre des députés a fait un libre usage de ses droits. Vous userez librement des vôtres. C'est cette égale liberté qui fera l'harmonie des pouvoirs. (Bruits divers) et qui sagement et sincèrement pratiquée produira leur accord. (Nouveau mouvement.)

Il peut y avoir entre les deux assemblées certains points de dissentiments d'opinions conduisant à des résolutions différentes, mais il n'y a pas de volontés contraires. (Très-bien ! à droite).

Ces dissentiments devront être facilement réglés, puisque nous avons les uns et les autres pour les résoudre le souci de nos devoirs naturels, le respect de la loi commune et l'amour de notre pays. (Applaudissements à droite).

Versailles, 21 décembre.

On commente beaucoup ce matin la déclaration faite par M. Pouyer-Quertier au nom de la commission des finances. Quoiqu'on s'accorde généralement à reconnaître qu'elle n'est pas des plus conciliantes, on trouve que la forme dans laquelle elle a été faite l'adoucit beaucoup, et, qu'en somme, il pourrait bien arriver que le Sénat se bornât à constater *son droit* dans une mesure très-modérée et de façon à ce que la Chambre pût l'accepter, bien qu'il résulte clairement de la déclaration de M. Pouyer-Quertier que la commission proposera le rétablissement de tous les crédits demandés par le gouvernement et supprimés par la Chambre.

Les négociations continuent néanmoins et nous en verrons bientôt les résultats, car il est probable que la discussion commencera dès demain.

***

Les journaux qui nient qu'il soit question d'un mouvement préfectoral sont mal informés. Un ramaniement administratif se prépare actuellement. Ce mouvement paraîtra à l'*Officiel* dans les derniers jours de l'année.

***

On dément aussi la nouvelle que M. le premier président Devienne ait donné sa démission. Cette nouvelle avait surpris, du reste, car il ne lui reste plus que quelques mois pour atteindre la limite d'âge.

***

Les nouvelles d'Orient prennent décidément une tournure de plus en plus pacifique. La nomination de Midhat pacha au poste de grand-vizir surtout est considérée, et un hatt impérial, lu hier à la Porte le confirme, comme un indice certain du désir de la Porte d'arriver à une solution satisfaisante.

L'accord des plénipotentiaires paraît de plus en plus certain sur les trois points principaux abordés par eux.

La conférence préliminaire s'est encore réunie aujourd'hui, mais cette réunion paraît devoir être la dernière. On ne sait pas encore au juste la date définitive de l'inauguration des travaux de la conférence plénière à laquelle doivent assister les représentants de la Porte. Il ne paraît cependant pas probable qu'elle ait lieu avant samedi, quoiqu'on continue à parler de demain.

D'après un télégramme de Vienne, en date d'hier, la Russie désire que les points sur lesquels l'entente s'est faite à la conférence préliminaire soient consignés dans une note identique qui serait présentée par chaque ambassadeur à la Porte ; celle-ci serait invitée à négocier sur les points mentionnés dans la note. On fait contre cette manière de procéder l'objection que si la Turquie s'y refusait obstinément, elle se mettrait en opposition directe contre la volonté de l'Europe unie. Toutefois, ce plan, quelque peu modifié, sera probablement adopté.

Bourse de Paris

Cours du 21 décembre.

Rente 3 p. %.....	70.95
— 4 1/2 p. %.....	101.00
— 5 p. %.....	105.20

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 20 déc.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.700 »	3.700 »
Crédit foncier.....	650 »	650 »
Orléans-Actions ...	1.047 50	1.045 »
Orléans-Obligations.	334 »	334 50
Suez.....	667 50	675 »
Italien 5 %.....	71 40	72 »

TROISIÈME ANNÉE.

LA VIE DOMESTIQUE

revue de toute la famille

Dirigée par M. Henry Bellaire

Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris

La Vie Domestique est la publication de famille la plus complète de notre époque elle paraît tous les quinze jours en une belle livraison avec gravures, traitant de Littérature, Hygiène, Modes avec patrons, Romans, Amusements en famille, Jeux d'esprit, Problèmes d'échecs, de Dames, de Cartes, de Dominos, Rébus, Charades, Enigmes, Logogriphes, etc.

Un an: pour la France et l'Algérie, **10** *fr.*
Étranger, **11** *fr.* **50**.
Nombreuses primes.

QUATRIÈME ANNÉE.

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

ILLUSTRÉ

Éducation de l'Enfant par sa Mère jusqu'à l'adolscene

Directeur scientifique : le Dr S.-E. Maurin
Président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille.

Directeur littéraire et fondateur :
Henry Bellaire
Secrétaire-général de la Société nationale des Amis de l'Enfance.

Abonnements : un an, **7** fr Étranger, **8** fr. **50**

Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Réduction variée.

Primegratuite du *Journal des Jeunes Mères: La Gazette des Enfants*, jouet littéraire, amusant et instructif.

Bureaux : 71, rue des Saints-Pères, Paris.

Cinq-Mars peut, à juste titre, être placé au premier rang des chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine. *Vingt-cinq* éditions en ont hautement consacré le succès. Par la vérité des caractères, la justesse et la scrupuleuse exactitude des descriptions, Alfred de Vigny fait revivre cette époque si tourmentée du règne de Louis XIII et du gouvernement de Richelieu. Les 50 magnifiques gravures de la nouvelle édition populaire, dont la *première série* vient de paraître à la librairie Calmann Lévy, mettent en outre, sous les yeux du lecteur, les scènes principales du drame. L'ouvrage complet formera 50 livraisons à 10 cent., ou 10 séries à 50 c. En vente chez tous les libraires.

Librairie HETZEL et Ce, 18, rue Jacob, Paris.

Le cachet de durée imprimé aux livres de la *Bibliothèque d'éducation et de récréation*, par la maison Hetzel, dit assez que le jour de l'an n'est pour cette précieuse collection de beaux et bons livres, spéciaux pour la *Jeunesse*, et pour l'*Enfance*, qu'une occasion de naître et non un but. La confiance due à cette succession d'excellents ouvrages, les suffrages unanimes donnés chaque année à cette œuvre méritoire, ont classé les 150 ouvrages qui la composent à la tête des classiques modernes de l'enfance et de la jeunesse. Ce qui distingue l'œuvre générale de M. Hetzel, c'est qu'il a voulu que, par le talent de ses collaborateurs, cette littérature enfantine, autrefois insipide pour les grands, eût un attrait pour les parents eux mêmes. Les familles ont fait, grâce à cet effort tout nouveau pour nous, cette découverte heureuse que l'histoire le voyage, le récit, l'aventure, et le livre d'instruction lui-même, dont le but principal est d'intéresser la jeune fille et le jeune garçon, peut, sous la main d'un véritable écrivain, devenir un livre plein d'attraits, même pour l'âge mûr. Les pères, en un mot, et les mères ont pris enfin intérêt à ce qui devait instruire et récréer l'enfant, — et le résultat a été d'établir un lien commun de saines lectures entre tous les membres d'une même famille.

La moisson nouvelle, offerte cette année aux enfants et à la jeunesse par le directeur du *Magasin* et de la *Bibliothèque d'éducation et de récréation*, ajoute au trésor littéraire de la famille huit beaux ouvrages à l'usage du second âge et de la jeunesse, et huit de ces charmants albums qui ont créé de toute pièce la littérature des bébés. — Il est vraiment touchant de voir ce qu'une bonne pensée persévérante peut produire d'excellents résultats quand elle s'obstine au bien et ne recule que devant le mauvais et le médiocre.

A côté des belles éditions des *Fables de la Fontaine*, illustrées par E. Lambert; des *Contes de Perrault*, illustrées par G. Doré; du *Molière complet*, édition Sainte-Beuve, illustrée de 500 dessins par Tony Johannot, nos classiques à tous; à côté des *Animaux peints par eux-mêmes*, le chef-d'œuvre de Grandville; de l'*Histoire d'une Maison*, de l'*Histoire d'une Forteresse*, et de celle de l'*Habitation humaine*, par Viollet-le-Duc; de la *Plante*, par E. Grimard; de l'*Histoire du Ciel*, par Flammarion; de la *Chimie des Demoiselles*, par Cahours et Riche; de l'*Histoire Sainte*, par l'abbé Meissas; des *Sciences usuelles*, de Du Temple, et des *Œuvres complètes* de Jules Verne, qui, par un rare privilége, conviennent également à tous les âges; à côté des livres de Macé : l'*Histoire d'une Bouchée de pain*, *les Serviteurs de l'Estomac*, le *Théâtre* et les *Contes du Petit-Château*; à côté de ceux de P.-J. Stahl : *la Famille Chester*, les *Patins d'argent*, les *Contes et Récits de morale familière*, l'*Histoire d'un Ane et deux jeunes filles*, couronnés par l'Académie française, et de tant d'ouvrages charmants dus à nos meilleurs écrivains,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
21 décembre 1876 (74).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE VII.

(*Suite.*)

Les chevaux richement équipés portaient au milieu du front une trompe de fer, et au poitrail de nombreuses sonnettes. Les couleurs de chaque chevalier étaient peintes sur son bouclier de diverses manières ; de plus chacun avait des marques particulières qui pouvaient le faire reconnaître dans la mêlée. En outre, chacun portait une écharpe de couleur différente, soit à la ceinture, soit en sautoir. On l'appelait le *présent de la dame*, parce que c'était réellement ou en apparence un don de la personne aimée, vers laquelle, selon les règles de la chevalerie, chacun devait tourner sa pensée avant de s'exposer à quelque péril ou de commencer quelque entreprise, pour augmenter son courage et s'en tirer avec honneur.

Les chevaliers n'étaient pas toujours amoureux ou n'avaient pas toujours rencontré une dame qui leur convînt, mais à cette époque ne pas aimer était pour un chevalier une honte, je dirais presque une impiété, aussi, celui qui n'était pas épris, faisait semblant de l'être, celui qui n'avait pas de dame pour lui ceindre ses couleurs, en choisissait lui-même, et laissait jaser les curieux.

La folie, la fièvre, la rage de l'amour en étaient venues à un tel excès, on se piquait si bien de ne rien céder sur ce point qu'il n'était pas rare de trouver quelque fou tout bardé de fer, ainsi que son cheval, courant de pays en pays, de cour en cour, et défiant quiconque ne voudrait pas reconnaître que sa dame était la plus belle et la plus vertueuse, et son amour le plus violent du monde ; insensé qui pour ce seul motif désarçonnait, estropiait, ou tuait des insensés comme lui, tant que quelque bon compagnon ne le guérissait pas de sa folie par un coup de lance ou d'épée.

Avec la chevalerie disparut cette sotte manie de se pâmer à froid. Les poëtes seuls la conservèrent, et de la vient cette foule innombrable de frileux nonchalants, et pleurards pétrarquistes, qui, pendant tant d'années, inondèrent l'Italie de sonnets et de canzoni sur les yeux, la bouche, le pied, la main, les cheveux, et que sais-je encore d'une multitude de cruelles, toutes plus belles l'une que l'autre. Heureusement, les poëtes sont de bonne composition, et ne s'en prennent qu'aux oreilles du prochain ; sans cela nos malheureux pères auraient eu fort à faire.

Mais revenons à notre récit.

Après avoir salué le Vicaire, les deux escadrons se séparèrent, allèrent jusqu'aux extrémités de l'arène, et revinrent l'un, au devant de l'autre, se saluer au milieu de la lice. Les chevaux hennissaient impatients ; les chevaliers la *visière* levée, la lance haute, s'avançaient sur une seule ligne, précédés de leur chef ; les casques, les cuirasses, les boucliers, les ornements d'or et d'argent brillaient au soleil. On voyait ondoyer dans la course, les manteaux des chevaliers et les couvertures des chevaux ; les plumes, les panaches et les banderoles flottaient au vent.

L'armurier dont nous avons déjà parlé, laissa, dès que le Vicaire fut arrivé, sa boutique à la garde d'un garçon et courut à la gauche du champ-clos, près des deux pavillons blancs, où sa femme l'attendait.

Quelques-uns de ses ouvriers lui avaient gardé une place, et lui ouvrirent passage dès qu'ils le virent arriver. Aussi pût-il se placer tout à son aise, à côté de sa femme, les bras appuyés sur la barrière.

— Regarde si elle ne lui va pas comme un gant, dit Birague à un de ses ouvriers en lui montrant la cuirasse d'Ottorino qui passait en ce moment.

L'ouvrier allait répondre, mais la femme de l'armurier ne lui en laissa pas le temps, et prenant son mari par le bras : Dites-moi donc, Jacques, est-ce que ce cavalier, le troisième de la file, n'y voit pas d'un œil ? Il l'a couvert d'un bandeau. Comment peut-il dans cet état, prendre part à un tournoi ?

— Il y voit des deux yeux comme toi et moi, répondit Birague. Je le connais, c'est Bronzin Caimo, de ces Caimi qui restaient jadis à St-Ambroise, et maintenant près de Broletto neuf. Je te raconterai pourquoi il met un bandeau sur cet œil. Il a longtemps été le cavalier servant d'une dame de la famille des Lampugnani, mais elle ne voulait pas en entendre parler. Elle disait que c'était un petit fat ; et pour s'en débarrasser, elle lui donna à entendre qu'elle ne tenait pas à voir toujours sous ses yeux un personnage d'aussi petite réputation. Elle lui dora bien un peu la pilule ; mais le pauvre garçon comprit tout de même, et un soir que la dame se promenait dans son jardin, le voilà qui se jette à ses genoux, lui prend une main, l'applique sur un de ses yeux et jure de ne plus ouvrir cet œil avant d'avoir désarçonné trois chevaliers. Il fait en même temps le serment de ne reparaître devant elle qu'avec les deux yeux ouverts, c'est-à-dire, après avoir accompli son vœu.

— Quels vœux ! s'écria la femme de Birague, mais les observe-t-on ?

— Certainement, et grâce à ce vœu, il a acquis une certaine importance. En allant de côté et d'autre chercher querelle à tout le monde, il a été jeté à terre je ne sais combien de fois, tantôt avec une épaule démise, tantôt avec un bras cassé, tantôt avec une côte enfoncée. Mais il s'entête, et depuis trois ans ou trois ans et demi, je crois bien qu'il a réussi à désarçonner deux adversaires. Le voilà maintenant ; il ne manque aucune bataille, et s'il réussit à en renverser un troisième, il ôtera son bandeau et se présentera devant sa dame qui ne pourra manquer de lui faire bon accueil.

A suivre).

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

tels que *la Roche aux Mouettes*, de Jules Sandeau; *la Comédie enfantine*, de L. Ratisbonne; le *Robinson Suisse*, remis au courant de la science, et la *Jeunesse des Hommes célèbres*, par E. Muller; les *Aventures d'un jeune naturaliste*; *Entre Frères et Sœurs*, par L. Biart; *Jean-Paul Choppart*, par L. Desnoyers; *Picciola*, de Saintine; les *Aventures d'un Petit Parisien*, d'Alfred de Bréhat; le *Chalet des Sapins*, de P. Chazel; la *Tasse à thé*, de Kaempfen; *Romain Kalbris*, de Malot; la série des meilleurs Mayne-Reid : *William le Mousse*, les *Jeunes Esclaves*, *de Désert d'eau*, la *Sœur perdue*, les *Naufragés de l'île de Bonéo*, les *Planteurs de la Jamaïque*, les *deux Filles du squatter*, et les 58 *Albums Stahl*, qui forment la bibliothèque de Mlle Lili, nous signalons dès aujourd'hui, sommairement et par leurs titres seulement, les nouveautés pour 1877. En première ligne et pour tous les âges, *Michel Strogoff*, le grand et récent succès du Jules Verne déjà constaté par sa publication dans le *Magasin d'éducation*; le *Livre d'un Père*, œuvre exquise, note vraiment nouvelle dans notre littérature poétique, de M. Victor de Laprade, de l'Académie française; le *Jardin d'acclimatation*, si justement nommé par son savant auteur, M. Grimard : le *Tour du Monde d'un naturaliste*; la *Géographie illustrée de la France*, par Jules Verne et Th. Lavallée, complétée par Dubail, livres deux fois remarquables et par la forme et par le fond. Pour le second âge, sous ce titre : les *Histoires de mon Parrain*, la fleur des contes, le dessus du panier de ces récits à la fois gais et touchants, dans lesquels excelle P.-J. Stahl; le *Petit Roi*, (*l'histoire d'un enfant gâté*), à la fois roman et voyage, de S. Blandy, dont le titre même révèle l'idée; la *Morale en action* PAR L'HISTOIRE, de E. Muller, remplie des grands faits et des grands exemples *anciens* et *contemporains* qui honorent l'humanité; les *Jeunes Voyageurs*, de Mayne-Reid, et 8 nouveaux albuns Stagl : l'*Odyssée de Pataud*, dessins de Cham; l'*Histoire d'un Perroquet*, dessins de Pirodon; les *Travaux d'Alsa*, dessins de Schuler; *Cerf-Agile, histoire d'un petit sauvage*, de Frœlich; *Jocrisse et sa Sœur*, de Fath; le *Pommier de Robert*; le *Roi Dagobert*; *Giroflé-Girofla*, dessins de Frœlich, ces trois derniers en couleurs, véritables, bijoux de bonne humeur et de bon goût à l'usage des bébés eux-mêmes, puis, enfin, les deux beaux volumes du *Magasin d'éducation* de l'année, répertoire de contes, de récits, de travaux variés, à la hauteur de leurs vingt-deux aînés. Joignez à cela un bon d'abonnement, pour 1877, au *Magasin d'éducation*, qui donnera à ses abonnés la primeur d'une œuvre inédite de Verne : *Hector Servadac, voyages et aventures à travers le Monde solaire*, et vous aurez en gros l'aperçu des richesses nouvelles dont la librairie Hetzel grossit le trésor littéraire de nos jeunes générations plus heureuses en cela que nous ne l'avons jamais été. Devant un choix si varié, on ne peut hésiter que du bon au meilleur.

L. M.

LA NATURE, *Revue des sciences.*

Le journal *la Nature* a pour but de vulgariser la science de la bonne acception du mot, c'est-à-dire sans l'amoindrir et sans la dénaturer. Il retrace le tableau complet de l'histoire de la science, dont l'actualité lui fournit les sujets. Il constitue un annuaire, édité avec grand luxe, et illustré de magnifiques gravures, de cartes, de diagrammes, qui accompagnent le texte en l'éclaircissant sans cesse. Le domaine dont il fait l'exploration est si vaste qu'il ne peut être parcouru avec fruit que par un grand nombre de spécialistes. Aussi la rédaction de *la Nature* est elle formée d'un groupe d'astronomes, de physiciens, de chimistes, de médecins, d'ingénieurs, de naturalistes, qui ne parlent que des sujets avec lesquels ils sont familiers. On a bien caractérisé le journal *la Nature* en disant qu'il est à la fois le *Magasin pittoresque* de la science et le *Tour du Monde* savant et industriel. Il pénètre partout où se font les grandes recherches et les importants travaux; il ouvre à ses lecteurs les établissements scientifiques, les laboratoires, les musées, les collections, les usines; il suit l'explorateur dans ses voyages; il prend part aux congrès scientifiques, aux réunions des sociétés savantes; il se fait l'écho de toutes les manifestations du progrès.

M. Ponsard, quand la mort est venue le frappe, s'occupait de revoir une édition complète de ses œuvres, dans le format in-8°, et dont deux volumes déjà avaient paru. Cette édition définitive vient de recevoir son complément par la publication d'un troisième volume qui offre un intérêt tout particulier. Il contient non-seulement le *Lion amoureux* et *Galilée*, deux œuvres de génie, mais aussi une comédie inédite en deux actes, *Molière à Vienne*, et diverses poésies de jeunesse recueillies par une main pieuse et qui se trouvent rassemblées pour la première fois. Imprimée sur velin cavalier, ces trois magnifiques volumes sont destinés à prendre place dans la bibliothèque de tous les lettrés et de tous les admirateurs de l'illustre poète.

(En vente à la librairie Calmann Lévy, 5, rue Auber, et boulevard des Italiens, 15, à la *Librairie Nouvelle*).

AVIS IMPORTANT

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté que le **Sirop** et la **Pâte** de **Nafé** de **Delangrenier**, étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippe, *irritations de poitrine*, de la gorge et des bronches. Ne contenant ni *opium*, ni *morphine*, ni *codeine*, ils peuvent être donnés, sans crainte, aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Charles le Téméraire périt misérablement à Nancy, et Louis XV bientôt après le suit au tombeau. Mais avant de mourir il a eu le temps de jouir de sa victoire, et il a eu la satisfaction de voir son œuvre achevée. Cette longue lutte est retracée de main de maître par Michelet. Personne n'a aussi bien que lui dramatisé l'histoire tout en faisant ressortir la profonde philosophie. Aussi le succès qu'obtient son *Histoire de France*, que l'éditeur Lacroix publie en livraisons à 50 centimes, est-il absolument justifié.

Pour avoir les listes de tous les tirages *d'actions*, *d'obligations*, *valeurs à lots*, françaises et étrangères, et être bien renseigné sur toutes les valeurs, s'abonner au *Moniteur financier*, 16, rue Grange-Batelière, *Paris*.

Abon^ts départem^ts : **3 fr. par an.**

Ce Journal Paraît tous les Dimanches.

Chaque abonné reçoit à TITRE DE PRIME le *Moniteur financier de Bruxelles*, contenant les listes de tirage de toutes les valeurs étrangères.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de *toute* la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

Se vend chez LARRIVE, mercier à Cahors,

Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, cuirs, chaussures. — **Brillant Florentin** de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. **2 fr. 25** le litre avec l'instruction.

MACHINES A COUDRE

FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUS SYSTÈMES.

Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères, **Machines** spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaire. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES A L'ESSAI.

depuis 50 jusqu'à 375 fr.

Leçons gratuites. — Echange et location de Machines. — Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1re qualité. — Coupe-Boutonnières, breveté s. g. d. g., Prix : 2 fr

Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le payement.

PHTHISIE
BRONCHITE
RHUME — TOUX

GOUDRON DE GUYOT (*Liqueur concentrée et titrée*) *2 fr. le flacon.*

CAPSULES de GOUDRON de GUYOT *2 fr. 50 le flacon.*

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr.	par mois.
200 —	10	—
300 —	15	—
400 —	20	—

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque **100 francs** d'ouvrages choisis, un volume du journal l'**ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

BAYLES, J^NE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortimenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÉGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements.. 4 fr.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPEPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

Anciennement **Compagnie Royale**

Fonds de garantie : 130 millions

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie....	33,009,563 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	135,371,154 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	14,408,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénech, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap^te Planion, à Souillac.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.